

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 25 JUIN 2024

Procès-verbal

Le vingt-cinq juin 2024 à 19 heures, le Conseil municipal de LA TOUR DU PIN s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Date de la convocation : 18 juin 2024

Présidence : Madame Claire DURAND, maire

Secrétaire de séance : Monsieur Yoann PLATEL-LIANDRAT

Etaients présents : Mmes et MM. Y. PLATEL-LIANDRAT, A. GENTILS, S. BELGACEM, F. PACCALIN, adjoints
Mmes et MM. C. D'HANGEST, M. COCHARD, N. ZEBBAR, I. MOINE, P. SALESIANI, J.M. GRILLET, V. DURAND, J. RODRIGUES, P. PERGET, B. SALMA, E. AOUN, G. STIVAL et R. BOUVIER

Pouvoirs :	Mme Danièle CALLOUD	Pouvoir à M. Fabrice PACCALIN
	Mme Corinne HONNET	Pouvoir à M. Bulent SALMA
	Mme Valérie BOUREY	Pouvoir à M. Alain GENTILS
	M. Daniel BERNARD	Pouvoir à Mme Claire DURAND
	Mme Chantal GARIN	Pouvoir à M. Vincent DURAND
	Mme Estella GARCIA	Pouvoir à M. Pascal SALESIANI
	M. Jean-Philippe RAVIER	Pouvoir à M. Pierre PERGET
	M. Fabien RAJON	Pouvoir à M. Yoann PLATEL-LIANDRAT

Excusés/absents : Mme et MM. Jean-Paul PAGET, Françoise AUDINET et Pierre DUMONT

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de pouvoirs : 8

SOMMAIRE

I	Election d'un nouvel adjoint au maire
---	---------------------------------------

Madame le maire procède à l'appel et constate que le quorum est respecté.

En préambule, elle remercie l'ensemble des conseillers municipaux de s'être rendu disponible pour ce conseil municipal exceptionnel qui a pour unique ordre du jour l'élection d'un nouvel adjoint, faisant suite à la démission de Monsieur PAGET.

I ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15 ;

Vu la délibération n° 23-009 du 21 février 2023 fixant à huit le nombre d'adjoints au maire ;

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal du 21 février 2023 relatif à l'élection du maire et des adjoints ;

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire à la suite de la démission de monsieur Jean-Paul PAGET, acceptée par monsieur le sous-préfet de La Tour du Pin par courrier en date du 3 juin 2024 et portée à la connaissance dudit adjoint le 11 juin 2024 ;

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal, en vertu de l'article L 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales, peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire ;

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'adjoint ;

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue, conformément à l'article L 2122-7 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de maintenir le nombre d'adjoints à huit conformément à la délibération du 21 février 2023 ;
- de décider que le nouvel adjoint occupera le même rang que le poste vacant à savoir le 5^e rang ;
- de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un adjoint.

Le conseil municipal a désigné M. Yoann PLATEL-LIANDRAT en qualité de secrétaire et Mme Sameh BELGACEM et M. Fabrice PACCALIN en qualité d'assesseurs.

Est candidat : M. Pierre PERGET

Aucune autre candidature n'est proposée.

Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secrets.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	26
Suffrages déclarés nuls :	0
Suffrages blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	26
Majorité absolue :	14

A obtenu :

M. Pierre PERGET : 26 voix

M. Pierre PERGET ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est élu 5^e adjoint au maire au 1^{er} tour de scrutin et immédiatement installé.

Madame le maire félicite Monsieur PERGET. Elle exprime sa satisfaction de le voir accéder à cette fonction et le décrit comme un élu de confiance, une personne réfléchi avec qui elle partage beaucoup de valeurs. Elle lui souhaite de la réussite dans cette délégation qui demeure stratégique et importante.

Monsieur PERGET remercie l'ensemble du conseil municipal pour ce vote unanime. Il se dit comme ému du soutien et de la confiance accordés.

Il précise que ses motivations sont identiques à celles qu'il avait en 2000 aux côtés de Fabien RAJON.

Madame le maire remercie l'ensemble des conseillers municipaux de la confiance accordée à Monsieur PERGET.

Elle rappelle que le prochain conseil municipal se tiendra le 2 juillet.

La séance est levée. Il est 19h30.